



## Mouzon, comme toutes les communes, se trouve confronté à la baisse des dotations de l'Etat.

Une association de maires a lancé une étude sur le sujet.

L'étude de l'Association des petites villes de France (APVF)<sup>1</sup> vient confirmer les craintes des maires : la baisse des dotations est une catastrophe pour les communes, et en particulier les plus petites d'entre elles.

Etude APVF : La baisse pourrait représenter, sur l'ensemble du mandat, de 20 à 25% d'investissement de moins, estiment les auteurs.

Si l'on place en regard le coût de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, de la revalorisation des rémunérations des catégories C et de la mise en œuvre des emplois d'avenir, l'effet de ciseau est évident. « Plus de 70% des petites villes voient leurs recettes réelles de fonctionnement (budget principal) diminuer alors que leurs dépenses réelles de fonctionnement (budget principal) continuent de progresser », constate l'APVF. En termes de voirie, près de 60% des petites villes de l'échantillon engagent des coupes budgétaires.

Les villes de l'association doivent restreindre le volume des subventions versées aux associations culturelles et sportives. Et les services sont à leur tour impactés : « 70 % des petites villes ne remplacent pas les départs en retraite, 55 % ne remplacent pas les divers congés, et 17 % ferment définitivement ou partiellement des services ». Et l'association de donner les exemples des fermetures constatées : « Fermeture de crèches pendant les vacances scolaires, fermeture de l'accueil en mairie sur une ou plusieurs demi-journées par semaine, allongement des périodes de fermeture de piscines ou équipements sportifs ».

Pour autant, les petites villes ne semblent pas écouter la Cour des comptes, qui suggère de relever les impôts locaux pour pallier la baisse des dotations : plus de 60 % des petites villes de l'échantillon s'engagent à stabiliser le taux des impôts locaux directs, sur le mandat en cours.

**Pour Mouzon**, les chiffres sont enfin connus. En 2015, la baisse de la dotation de fonctionnement est de 60 384€ par rapport à 2014, année au cours de laquelle la baisse avait déjà été de plus de 20 000€. Cette diminution doit se répéter jusque 2017, ce qui entraîne, au final, une diminution d'environ 200 000€. De plus, le nouveau découpage des cantons a fait perdre à Mouzon son statut de « Bourg-Centre », ce qui entraîne une diminution supplémentaire de 67 000€ pour le budget municipal.

<sup>1</sup> <http://www.maire-info.com>



**Outre des non remplacements de fonctionnaires, des actions pour économiser l'énergie, des appels aux associations pour être vigilantes, le Conseil municipal a décidé de couper l'éclairage urbain de 23 h à 4 h 30.** Cette mesure qui n'entraîne aucun frais de mise en place doit avoir un effet d'économie immédiat. Ce sont de 15 000€ à 20 000€ que l'on espère ainsi économiser rapidement. Cependant, le Conseil municipal restera à l'écoute de la population sur ce sujet.

Il faut savoir que des baisses ou interdictions d'éclairages nocturnes sont déjà entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013. La nouvelle réglementation s'applique à l'éclairage nocturne des bureaux, des magasins, des façades de bâtiments, invitant les propriétaires à éteindre les éclairages inutiles la nuit de 1h à 7h du matin.

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CRIMINALITÉ : UN LIEN CONTESTÉ

L'efficacité de l'éclairage dans la dissuasion de la criminalité est, contrairement aux idées reçues, loin d'être établie. Probablement parce que le délinquant bénéficie tout autant que sa victime d'un environnement éclairé. A titre d'exemple, la ville de Ploemeur dans le Morbihan qui compte 19 000 habitants a expérimenté pendant six mois (entre 2008 et 2009) l'extinction de son éclairage public entre 1 h et 5 h sans incidence notable sur la sécurité des biens et des personnes.

#### ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ACCIDENTOLOGIE : UNE ABSENCE DE CORRÉLATION

Des études récentes sur l'incidence de l'éclairage sur l'accidentologie routière, mettent en évidence une absence de corrélation. L'éclairage des voies ne serait donc pas le facteur déterminant de sécurité routière la nuit, [...] mais plutôt d'autres facteurs plus significatifs : alcool, vitesse, et surtout fatigue du conducteur. Dès lors, il semblerait qu'en matière de sécurité routière, les comportements l'emportent.

<http://www.senat.fr/rap/108-552-1/108-552-196.html> du 15 juin 2015

#### Eclairage public français en chiffre :

9 millions de lampes  
41% de la consommation d'électricité des collectivités territoriales

Mieux vivre ensemble... Mieux vivre ensemble... Mieux vivre ensemble... Mieux vivre ensemble... Mieux vivre ensemble



Il est rappelé que c'est aux occupants qu'il incombe de nettoyer le trottoir devant leur logement.

**Règlement sanitaire départemental**  
« Les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ».

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.



En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros). Des sacs sont à disposition en mairie.

Le brûlage des déchets verts ou autres est INTERDIT, c'est aussi une règle citoyenne à respecter.

La déchetterie de Wé constitue un service rendu et payé par tous les citoyens.

La mairie a prévu une convention avec le cabinet vétérinaire de Mouzon pour stériliser les chats errants.

Prendre contact en mairie avec le policier municipal.

